

Amherst, le 9 septembre 2019

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 9^e jour du mois de septembre 2019, à laquelle sont présents, le maire, monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers :

Jean Bourassa	Yves Duval
Robert Cardinal	Daniel Lampron
Caroline Champoux	Robert Laperrière

Formant tous quorum sous la présidence du maire

Monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint sont aussi présents.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 9 septembre 2019

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 et de la séance ordinaire du 12 août 2019**

Résolutions numéros 118.07.2019 à 141.07.2019 inclusivement pour la séance ordinaire du 8 juillet 2019 et résolutions numéros 142.08.2019 à 169.08.2019 inclusivement pour la séance ordinaire du 12 août 2019
- 4. Ratification des déboursés pour le mois d'août 2019**
 - 4.1. Déboursés du 01-08-2019 au 31-08-2019 pour un montant total de 435 210.29 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 82 495.04 \$
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
 - 6.1. Dépôt du sommaire du Rôle d'évaluation foncière de 2^{ième} année – Exercice financier 2020
 - 6.2. Défaut de paiement de taxes municipales – Mandat au procureur
 - 6.3. Évaluation du personnel
 - 6.4. Avis de motion – Amendement au règlement 527-18
 - 6.5. Présentation du projet de règlement amendant le règlement 527-18
 - 6.6. Adoption du règlement 536-19 concernant le brûlage
 - 6.7. Avis de motion – Règlement sur la circulation
 - 6.8. Entretien du chemin du Prospecteur à titre de chemin de tolérance
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1. Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants août 2019

- 7.2 Lettre d'entente services aux sinistrés – Autorisation de signature
- 7.3 Formation des premiers répondants – Autorisation de déboursés

8. Travaux publics

- 8.1 Réserve de sable abrasif – Octroi de mandat
- 8.2 Fourniture de gravier MG20B tout venant – Octroi de mandat
- 8.3 Prolongation du contrat de fourniture d'essence et diesel avec Mazout Bélanger jusqu'en novembre 2019
- 8.4 Travaux chemins Lévesque et Bourassa – Autorisation de déboursé
- 8.5 Réhabilitation ponceau chemin du Pavillon – Autorisation de travaux
- 8.6 Achat de bacs pour les matières résiduelles – Autorisation de déboursé
- 8.7 Entretien d'hiver des terrains municipaux – Autorisation d'appel d'offres

9. Hygiène du milieu et environnement

- 9.1 Bulletin cumulatif écocentre – Août 2019
- 9.2 Collecte des déchets – Rapport de non-conformité
- 9.3 Nomination d'un représentant à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBVRPNS)
- 9.4 Traitement des insectes piqueurs – Demande de révision de la décision d'interdiction de traitement dans la Réserve faunique Papineau-Labelle

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt rapport Martin Léger
- 10.2 Frais de parcs – Lotissement H. Leggett & Fils

11. Loisirs et culture

- 11.1 Mise à niveau de l'ancienne église de St-Rémi – Autorisation de déboursés
- 11.2 Réfection du terrain de tennis – Octroi de mandat

12. Histoire et patrimoine

13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Période de questions

15- Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 170.09.2019 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé, en ajoutant les points suivants :

- 6.9 Fonds de développement économique d'Amherst – Nomination au comité d'investissement
- 6.10 Demande à Postes Canada
- 11.2 Réfection du terrain de tennis – Octroi de mandat
- 12.1 Protocole d'entente relatif au projet « Valorisation de la Route des Belles-Histoires » - Autorisation de signature

Et retirer le point suivant :

- 6.5 Présentation du projet de règlement amendant le règlement 527-18

Adoptée à la majorité

3 **RÉS 171.09.2019** **RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8
JUILLET 2019 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT
2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le directeur général soit exempté de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 et de la séance ordinaire du 12 août 2019, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019, résolutions numéros 118.07.2019 à 141.07.2019 inclusivement et le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019, résolutions numéros 142.08.2019 à 169.08.2019, soient adoptés tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 **RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AOÛT 2019**

4.1 **RÉS 172.09.2019** **DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AOÛT 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-08-2019 au 31-08-2019 pour un montant total de 435 210.29 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 82 495.04 \$

Adoptée à la majorité

5 **CORRESPONDANCES**

6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

6.1 **DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE 2^{IÈME} ANNÉE –
EXERCICE FINANCIER 2020**

Monsieur Marc St-Pierre, directeur général fait état du dépôt du rôle triennal d'évaluation de 2^{ème} année – Exercice financier 2020.

6.2 **RÉS 173.09.2019** **DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES –
MANDAT AU PROCUREUR**

CONSIDÉRANT la liste des dossiers en défauts de paiement de taxes tel que déposée par monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

CONSIDÉRANT que ces dossiers doivent être transmis au procureur de la municipalité, Me Denis Dubé, pour percevoir les taxes municipales impayées en prenant les moyens et recours judiciaires appropriés;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à transmettre les dossiers suivants au procureur de la municipalité, Me Denis Dubé, pour

percevoir les taxes municipales impayées en prenant tous les moyens et recours judiciaires appropriés;

Dossier numéro	Matricule
1.	# 1093-98-3052
2.	# 9606-70-6952
3.	# 9907-95-5965
4..	# 9907-96-6541
5.	# 1194-60-5590
6.	# 0594-46-9999
7.	# 1198-15-6529
8.	# 1002-35-8837

Adoptée à l'unanimité

6.3 RÉS 174.09.2019 ÉVALUATION DU PERSONNEL

CONSIDÉRANT les rencontres d'évaluation du personnel « col blanc »;

CONSIDÉRANT les recommandations déposées par monsieur Marc St-Pierre, directeur général ;

CONSIDÉRANT les commentaires des membres du conseil suite à ces recommandations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil prenne acte du résultat des évaluation déposées par monsieur Marc St-Pierre, directeur général et autorise les augmentations salariales suivantes :

- Employé # 04-0008 : 2% (2.9% ou échelon 5)
- Employé # 03-0003 : 3%
- Employé # 03-0007 : 2%

Adoptée à la majorité

6.4 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 527-18

Monsieur le conseiller Robert Cardinal donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil sera présenté pour adoption le règlement 536-19 ayant pour objet d'amender le règlement 527-18.

6.5 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 527-18

Ce point est retiré de l'ordre du jour

6.6 RÉS 175.09.2019 ADOPTION DU RÈGLEMENT 536-19 CONCERNANT LE BRÛLAGE

CONSIDÉRANT l'avis de motion suivi de la présentation du projet de règlement 536-19 donnée à l'assemblée ordinaire du 10 juin 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le règlement numéro 536-19 concernant le brûlage soit et est adopté.

Adoptée à la majorité

6.7 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION**

Monsieur le conseiller Jean Bourassa donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil sera présenté pour adoption le règlement XXX-19 sur la circulation.

6.8 **RÉS 176.09.2019** **ENTRETIEN DU CHEMIN DU PROSPECTEUR
À TITRE DE CHEMIN DE TOLÉRANCE**

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des propriétaires du lac de la Grange à l'effet que la municipalité prenne en charge l'entretien de la partie privée du chemin du Prospecteur à titre de chemin de tolérance;

CONSIDÉRANT l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales qui mentionne que « *Toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains* »;

CONSIDÉRANT que la partie privée du chemin du Prospecteur faisant l'objet de la demande mesure plus ou moins 1 kilomètre, est conforme aux normes minimales pour l'entretien des chemins de tolérances et est en prolongement de la partie publique du même chemin;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

Que la municipalité procède, à compter de l'hiver 2019-2020 à l'entretien de la partie privée du chemin du Prospecteur en procédant au déneigement et au sablage du chemin durant la saison hivernale ainsi qu'au passage de la niveleuse à trois reprises, soit une fois au printemps, une fois à l'été et une fois à l'automne sur demande des résidents du secteur;

QUE le coût inhérent à l'entretien de la partie privée du chemin du Prospecteur soit affecté au budget d'entretien des chemins, poste budgétaire 02 32000 521.

Adoptée à la majorité

6.9 **RÉS 177.09.2019** **FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'AMHERST
NOMINATIONS AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution 147.08.2019 par laquelle le conseil adoptait la Politique d'investissement du Fonds de développement économique d'Amherst ainsi que le projet d'Entente entre la municipalité d'Amherst et la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer deux représentant socio-économique au Comité d'investissement;

CONSIDÉRANT la recommandation déposée au conseil par monsieur Marc St-Pierre, directeur général ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil nomme au comité d'investissement du Fonds de développement d'Amherst les personnes suivantes à titre de représentants socio-économique:

- Monsieur Patrick Lachapelle, directeur général de la Caisse populaire de Mont-Tremblant,
- Monsieur Gaëtan Larose, Entretien paysager

Adoptée à la majorité

6.10 RÉS 178.09.2019 DEMANDE À POSTE CANADA

CONSIDÉRANT qu'avec la fermeture du Dépanneur de Vendée, les citoyens de ce secteur de la municipalité d'Amherst n'ont plus accès au comptoir postal;

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides et la municipalité d'Amherst travaillent activement avec des investisseurs au rachat et à la reprise des activités du Dépanneur de Vendée incluant le service de comptoir postal;

CONSIDÉRANT que de telles démarches demandent un certain temps pour se concrétiser;

CONSIDÉRANT l'importance pour les citoyens de ce secteur de bénéficier des services d'un comptoir postal à proximité de leurs résidences;

CONSIDÉRANT que sans ce comptoir postal les citoyens du secteur de Vendée devront parcourir plus de 20 kilomètres pour obtenir les mêmes services;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

Que le conseil demande formellement à Postes Canada de ne pas retirer le comptoir postal du secteur de Vendée de la municipalité d'Amherst afin que les investisseurs devant racheter le Dépanneur de Vendée, une fois la transaction complétée, puissent continuer d'offrir ce service essentiel à la population du secteur;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à Postes Canada, au député de Laurentides-Labelle, monsieur David Graham ainsi qu'à madame Chantale Jeannotte, député de Labelle.

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS AOÛT 2019

Monsieur le conseiller Yves Duval, dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois d'août 2019.

**7.2 RÉS 179.09.2019 LETRE D'ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS
AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU que les villes / municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q., C.C. -27);

ATTENDU que les villes / municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (*Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE*), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes / municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la MUNICIPALITÉ D'AMHERST et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et monsieur Marc St-Pierre, directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst la lettre d'entente de services aux sinistrés à intervenir entre la municipalité d'Amherst et la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, division du Québec;

QUE la contribution annuelle municipale au montant 255.17 \$ soit affectée au poste budgétaire 02 13000 494.

Adoptée à la majorité

7.3

**RÉS 180.09.2019 FORMATION DES PREMIERS RÉPONDANTS –
AUTORISATION DE DÉBOURSÉS**

CONSIDÉRANT que six (6) nouvelles personnes font désormais parti du service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de former ces dernières afin qu'elles puissent intervenir;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur le conseiller Yves Duval, directeur du service des premiers répondants;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur le conseiller Yves Duval, directeur du service des premiers répondants, autorise la formation de

niveau 3 et autorise le remboursement des frais de formation conformément à la politique en vigueur;

QUE cette dépense, au montant approximatif de 1 800.00 \$/personne, soit affectée au poste budgétaire 02 23000 455.

Adoptée à la majorité

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 RÉS 181.09.2019 RÉSERVE DE SABLE ABRASIF – OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT la résolution 154.08.2019 par laquelle le conseil autorisait à procéder à un appel d'offres pour la réserve de sable abrasif 2019-2020;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées dans le cadre de cet appel d'offres;

FIRME	PRIX/TONNE
Les Entreprises Mar-Chal Inc.	9.36 \$
Excavation R.B. Gauthier Inc.	14.33 \$
Les Bois Ronds Inc.	10.00 \$
Service d'excavation Jacques Lirette Inc.	14.15 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil octroi le mandat de fourniture de sable abrasif tel que spécifié au devis d'appel d'offres, à Les entreprises Mar-Chal Inc. au coût de 9.36 \$/tonne, plus les taxes applicables. Ce montant exclus la redevance de 0.59 \$/tonne;

QUE monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 33000 622.

Adoptée à la majorité

8.2 RÉS 182.09.2019 FOURNITURE DE GRAVIER MG20B TOUT VENANT – OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT la résolution 104.06.2019 par laquelle le conseil autorisait à procéder à un appel d'offres pour la fourniture de gravier;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées dans le cadre de cet appel d'offres;

FIRME	PRIX/TONNE
Les Entreprises Mar-Chal Inc.	Non conforme
Excavation R.B. Gauthier Inc.	Lot 1 : 16.44 \$ Lot 2 : 20.32 \$
Les Bois Ronds Inc.	Lot 1 : 12.99 \$ Lot 2 : 15.74 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil octroi le mandat de fourniture de gravier MG20B tout venant tel que spécifié au devis d'appel d'offres, à Les Bois Ronds Inc. au coût de 12.99 \$/tonne pour le lot 1 et 15.74 \$/tonne pour le lot 2, plus les taxes applicables;

QUE monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 23000 521.

Adoptée à la majorité

8.3 **RÉS 183.09.2019** **PROLONGATION DU CONTRAT DE FOURNITURE
D'ESSENCE ET DIESEL AVEC MAZOUT BÉLANGER
JUSQU'EN NOVEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT la résolution 086.05.2019 par laquelle le conseil autorisait à procéder à un appel d'offres pour la fourniture d'essence et diesel;

CONSIDÉRANT les délais de préparation du devis d'appel d'offres et la durée minimum de publication sur le site SEAO;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel prévoit une année d'option;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prolonge le contrat de fourniture d'essence et diesel avec Mazout Bélanger jusqu'en novembre 2019.

Adoptée à la majorité

8.4 **RÉS 184.09.2019** **TRAVAUX CHEMINS LÉVESQUE ET BOURASSA –
AUTORISATION DE DÉBOURSÉ**

CONSIDÉRANT les travaux de drainage des eaux de surface requis aux chemins Lévesque et Bourassa;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, inspecteur en bâtiment et en environnement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise la réalisation des travaux requis afin de corriger le problème de drainage des eaux de surface aux chemins Lévesque et Bourassa pour un montant maximum de 10 000 \$;

QUE monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques soit requis de donner suite dans ce dossier.

QUE cette dépense soit imputée au surplus non affecté.

Adoptée à la majorité

8.5 **RÉS 185.09.2019** **AUTORISATION DE TRAVAUX – RÉHABILITATION
PONCEAU CHEMIN DU PAVILLON**

CONSIDÉRANT l'entente, transaction et quittance intervenue entre la partie demanderesse et la municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que pour donner suite à cette entente il y a lieu de réaliser les travaux de réhabilitation de ponceau chemin du Pavillon;

CONSIDÉRANT la résolution 157.08.2019 par laquelle le conseil refusait la soumission pour la réalisation de ces travaux conformément à la clause 1.12.02 des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que par la même résolution le conseil autorisait la réalisation des travaux en régie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise des déboursés de l'ordre de 65 500.00 \$ pour la réalisation des travaux tels que plus amplement décrit à l'entente, transaction et quittance;

QUE cette dépense soit affectée au surplus non affecté.

Adoptée à la majorité

8.6 **RÉS 186.09.2019** **ACHAT DE BACS POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES –
AUTORISATION DE DÉBOURSÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 102.06.2019 par laquelle la municipalité confirmait son adhésion au regroupement de la MRC des Laurentides en vue de demander des soumissions pour l'achat de bacs roulants d'une capacité de 240 et 360 litres et de conteneurs en acier et en polyéthylène;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de commander des bacs pour les matières résiduelles afin de constituer une réserve;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques à procéder à l'achat de bacs pour les matières résiduelles pour un montant maximum de 10 000 \$ conformément aux termes et conditions prévus regroupement de la MRC des Laurentides;

QUE cette dépense soit affectée aux postes budgétaires 02 45110 640 et 02 45210 640.

Adoptée à la majorité

8.7 **RÉS 187.09.2019** **ENTRETIEN D'HIVER DES TERRAINS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que les mandats pour l'entretien d'hiver des terrains municipaux et chemins de tolérance se terminaient en 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer de nouveaux mandats pour une période de trois (3) ans;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général adjoint à procéder à un appel d'offres pour l'entretien d'hiver des terrains municipaux et chemins de tolérances pour une période de trois années.

Adoptée à la majorité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 BULLETIN CUMULATIF ÉCOCENTRE – AOÛT 2019

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau, fait mention du bilan cumulatif de l'écocentre d'Amherst au mois d'août 2019.

9.2 COLLECTE DES DÉCHETS – RAPPORT DE NON-CONFORMITÉ

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau, informe le conseil du rapport de non-conformité déposé par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge au mois de mai 2019.

9.3 RÉS 188.09.2019 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE NATION ET SAUMON (OBVRPNS)

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Amherst est membre de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBVRPNS);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant de la municipalité à cet organisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil nomme monsieur le conseiller Robert Laperrière comme représentant de la municipalité d'Amherst à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBVRPNS).

Adoptée à la majorité

9.4 RÉS 189.09.2019 TRAITEMENT DES INSECTES PIQUEURS – DEMANDE DE REVISION DE LA DÉCISION D'INTERDICTION DE TRAITEMENT DANS LA RÉSERVE PAPINEAU-LABELLE

CONSIDÉRANT la résolution 051.03.2019 par laquelle le conseil octroyait le mandat de traitement contre les insectes piqueurs à GDG Environnement pour les années 2019 à 2021;

CONSIDÉRANT que par la même résolution le conseil autorisait la firme GDG Environnement a demander au Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MELCC) du Québec, un certificat d'autorisation pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs pour et au nom de la Municipalité d'Amherst pour les années 2019 à 2021;

CONSIDÉRANT que pour que le contrôle des insectes piqueurs soit efficace, le traitement doit déborder des limites territoriales de la municipalité et, notamment, prévoir un traitement dans une partie de la Réserve faunique Papineau-Labelle;

CONSIDÉRANT que par le passé la firme GDG Environnement a toujours obtenue du conseil d'administration de la Réserve faunique Papineau-Labelle l'autorisation requise pour procéder au traitement sur son territoire;

CONSIDÉRANT que lors des demandes d'autorisation 2019 la Réserve faunique Papineau-Labelle a refusée d'autoriser le traitement sur une partie de son territoire privant ainsi une partie des citoyens de la municipalité d'Amherst des retombés d'un tel traitement;

CONSIDÉRANT qu'aucune étude concluante ne démontre que le traitement au BTI a des effets néfastes sur la faune et la flore auquel cas ce traitement serait interdit sur l'ensemble du territoire de la province;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil demande formellement au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de réviser sa décision et de permettre à la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) et à GDG Environnement de faire le traitement contre les insectes piqueurs sur une partie du territoire de la Réserve faunique Papineau-Labelle;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au conseil d'administration de la Réserve faunique Papineau-Labelle, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi qu'à madame Chantale Jeannotte, députée de Labelle.

Adoptée à la majorité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT AOÛT 2019

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement au mois de juillet 2019.

10.2 RÉS 190.09.2019 FRAIS DE PARCS – LOTISSEMENT H. LEGGETT & FILS

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement déposée par l'entreprise H. Leggett & Fils;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur en bâtiment;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE conformément à l'article 4.4.1 du règlement sur les permis et certificats le conseil perçoive la contribution pour fins de parcs en argent représentant 4% de la valeur uniformisée pour les terrains visés.

Adoptée à la majorité

11 LOISIRS ET CULTURE

11.1 RÉS 191.09.2019 MISE À NIVEAU DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE ST-RÉMI – AUTORISATION DE DÉBOURSÉ

CONSIDÉRANT la résolution 063.04.2019 par laquelle le conseil autorisait la réalisation en régie des travaux d'aménagement intérieur de l'ancienne église de St-Rémi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les déboursés suite à ces travaux;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise un budget d'un maximum de 60 000 \$ pour les travaux d'aménagement intérieur de l'ancienne église de St-Rémi:

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23 08000 722.

Adoptée à la majorité

11.2 **RÉS 192.09.2019** **RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS – OCTROI DE MANDAT**

CONSIDÉRANT la résolution 089.05.2019 par laquelle le conseil autorisait à procéder à un appel d’offres pour la réfection du terrain de tennis situé au 124, rue St-Louis;

CONSIDÉRANT que, suite à différentes démarches, seule la firme Tenntech a déposé une offre de services;

CONSIDÉRANT que l’offre déposée est conforme à l’appel d’offres;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil octroi le mandat de réfection du terrain de tennis situé au 124, rue St-Louis, à la firme TennTech pour un montant de 9 875.00 \$ avant taxes conformément à l’offre déposée le 4 septembre 2019;

QUE monsieur Martin Léger, directeur général adjoint

QUE cette dépense soit imputée au fonds de parcs et terrains de jeux, poste budgétaire 02 70150 520.

Adoptée à la majorité

12 **HISTOIRE ET PATRIMOINE**

12.1 **RÉS 193.09.2019** **PROTOCOLE D’ENTENTE RELATIF AU PROJET « VALORISATION DE LA ROUTE DES BELLES-HISTOIRES » - AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT le projet « Valorisation de la Route des Belles-Histoires » réalisé en collaboration avec la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT qu’il est dans l’intérêt des parties de consigner par écrit les termes, modalités et conditions devant régir leur relation dans le cadre de ce projet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité d’Amherst le Protocole d’entente relatif au projet « Valorisation de la Route des Belles-Histoires ».

Adoptée à la majorité

13 **AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

14 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15 **RÉS 194.09.2019** **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.
Il est 21h05

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire